



— Affaires familiales — Divorce

- ☐ Copie carte d'identité (recto/verso) ou passeport
- ☐ Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois
- ☐ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois pour chacun des enfants
- ☐ Livret de famille
- ☐ Copie de votre carte vitale ou attestation de droits (mentionnant les enfants rattachés)
- ☐ Copie de l'acte de mariage
- ☐ Contrat de bail si vous êtes locataire, ou titre de propriété si vous êtes propriétaire
- ☐ Quittance de loyer (si locataire)
- ☐ Jugement (si une décision a déjà été rendue)
- ☐ Justificatifs de salaire sur 6 mois
- ☐ Justificatifs des charges (mutuelle, gaz, électricité, assurance habitation, assurance voiture, prêt, transport, internet, téléphone...)
- ☐ Dernier avis d'imposition

SI DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL :

- ☐ Attestation sur l'honneur pour les ressources

Conseil pour l'envoi de vos documents

Scannez vos documents proprement si vous le pouvez. À défaut, prenez des photos bien cadrées et lisibles, puis convertissez-les en PDF avant l'envoi — la plupart des téléphones le proposent (iPhone : application Notes, « Scanner des documents » ; Android : Google Drive, « Numériser »). Transmettez vos pièces au cabinet par mail, même si la liste n'est pas encore complète.